ADHÉSION ANNÉE 2027

Tous véhicules mis en circulation avant le 1er janvier 1998.
La cotisation annuelle pour 2027 s'élève à 50 € (cinquante euros), quel que soit le nombre de véhicules possédés.

Vincennes en Anciennes
Association loi de 1901
Tél. : 06 33 80 31 91
www.vincennesenanciennes.com

➜ Par mail à inscription@vea.paris

➜ Par courrier à Vincennes en Anciennes, 5 rue Charles Fourrier - 77500 CHELLES.

Votre carte d'adhérent 2027 vous sera expédiée par courrier.

1. NOUVEL ADHÉRENT

Prénom ..... Nom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Email ..... Portable .....

Date de naissance ..... Cie d'assurance .....

2. VÉHICULE

	Véhicule 1	Véhicule 2	Véhicule 3	Véhicule 4	Véhicule 5
Marque					
Modèle					
Année					
Carrosserie					
Couleur					
Immat.					

3. RENOUVELLEMENT

Adhérent n° |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Je choisis de régler :

☐ **par carte bancaire** ☐ **par virement** ☐ **par PayPal** ☐ **par chèque** ☐ **en espèces**

Les informations ci-dessus sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification. Si vous souhaitez exercer ce droit, adressez-vous à Vincennes en Anciennes, 53bis rue de Fontenay, 94300 Vincennes. L'adhésion vaut acceptation de la charte de bonne conduite, voir page 2.

Coordonnées bancaires de Vincennes en Anciennes

CCM CHELLES

IBAN : FR76 1027 8064 3500 0210 3230 103

BIC : CMCIFR2A

Règlement PayPal : inscription@vincennesenanciennes.com

CHARTE DE BONNE CONDUITE

de l'adhérent à Vincennes en Anciennes. (À conserver)

Les adhérents qui participent au rassemblement le premier dimanche du mois sur les lieux d'accueil dont les autorisations ont été accordées à Vincennes en Anciennes s'engagent à respecter les règles suivantes :

- Présenter sa carte de membre de l'année en cours à l'entrée du site.
- Stationner son véhicule suivant les indications des organisateurs.
- Ne pas apposer d'affiche de vente sur le véhicule.
- Ne pas faire de publicité, ni vendre de pièces détachées.
- Ne pas se rendre sur le site avec un véhicule de moins de 30 ans ou un véhicule dont la présentation est négligée.
- Ne pas effectuer de manœuvres ou stationner sur les pelouses. Les parcs et jardins de la ville de Paris dresseront un procès-verbal au contrevenant et lui factureront la remise en état.
- Maintenir le site propre et ne rien jeter par terre.
- Éviter toutes accélérations brutales en entrant ou sortant du site. Elles peuvent causer des dommages aux piétons et aux autres véhicules par simples projections de cailloux.
- **La carte d'adhérent autorise son porteur à l'accès d'un seul véhicule sur le site du rassemblement.**

Tout manquement à l'une de ces règles déclenchera une procédure d'exclusion de l'adhérent pour les rassemblements du premier dimanche du mois.

Dans le cadre de manifestations :

- Respecter le Code de la route et la réglementation en vigueur.
- Dans le cas où l'organisateur fournit une plaque rallye, la fixer sur le véhicule sans masquer la plaque d'immatriculation.
- S'engager sur l'honneur à ce que l'attestation d'assurance, le permis de conduire, le contrôle technique soient valides le jour de la manifestation.
- Autoriser l'organisateur à publier toute interview, reportage filmé ou reportage photographique.

Vincennes en Anciennes

VEA 2025